

A2 mgt
société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 2000 euros
Siège social : 5 allée du Lévrier - 78110 LE VESINET
877 701 607 RCS VERSAILLES

Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 21 février 2025

Le 21 février 2025, à dix heures, au siège social de la société,

Madame Anne-Sylvie MAYGNAN, associée unique de la société A2 mgt, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 2000 euros, ayant son siège social au 5 allée du Lévrier, 78110 LE VESINET et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 877 701 607, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Elle a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associée unique décide de transférer le siège social du 5 allée du Lévrier 78110 LE VESINET au 22 rue du Gué 92500 RUEIL MALMAISON, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article concernant le siège social a été modifié comme suit :

<< Le siège social est fixé au : 22 rue du Gué 92500 RUEIL MALMAISON >>

Le reste de l'article est sans changement.

Deuxième décision

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

Madame Anne-Sylvie MAYGNAN

Anne-Sylvie MAYGNAN

✓ Certified by  yousign